

Swiss Series Storytelling Award

Offert par les fonds culturels SSA et Suissimage

Règlements 2025 pour les séries de fiction

Le Swiss Series Storytelling Award, offert par les fonds culturels SSA et Suissimage, distingue une série suisse pour la qualité et l'innovation de son scénario. Ce prix est attribué en alternance : une année sur deux, il distingue une série de fiction les années impaires, et une série documentaire les années paires.

L'édition 2025 est ouverte aux séries de fiction, diffusées en 2024 et 2025. La cérémonie de remise du prix aura lieu dans le cadre de la 31^e édition du Geneva International Film Festival (GIFF), le jeudi 6 novembre à Genève.

1. Critères d'éligibilité

- a) Sont éligibles les séries suisses de toutes les régions linguistiques, pour lesquelles la première diffusion (en direct ou en ligne) a eu lieu entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025, à condition que tous les épisodes soient disponibles dans les délais communiqués par le GIFF.
- b) Le **déla**i de soumission pour le **Swiss Series Storytelling Award 2025** est fixé au **20 août 2025**.
- c) Les séries ne sont éligibles qu'une seule fois.
- d) Toutes les saisons sont éligibles.
- e) Pour l'année 2025, seules les fictions (animations comprises) sont éligibles. Les séries documentaires pourront postuler au prix pour l'édition 2026.
- f) La société principale de production est basée en Suisse. Les coproductions minoritaires sont éligibles uniquement si le-la créateur·rice ou scénariste principal·e est suisse ou basé·e en Suisse et qu'un diffuseur suisse est attaché.
- g) Chaque série de fiction est composé de minimum quatre épisodes, chacun dure entre 25 et 75 minutes. Pour les séries d'animation, la durée totale doit être au minimum de 140 minutes.

2. Processus de nomination :

- a) Un appel à soumissions est publié pour la participation à l'attention des sociétés de production, de distribution ou de diffusion.
- b) Il n'y a pas de frais de soumission.
- c) 15 séries maximum sont retenues selon les critères d'éligibilité et l'ordre de dépôt de candidature.

- d) Cette nomination n'empêche pas la diffusion des séries dans le cadre d'autres programmes au GIFF, y compris des avant-premières.

3. Matériel pour la soumission :

Le matériel suivant est demandé pour la participation au concours :

- Les fichiers vidéo ou les liens de visionnement de tous les épisodes de la série, sous-titrés en anglais (les work in progress sont acceptés).
- Un bref dossier de présentation en anglais, français, allemand ou italien.
- La liste de crédits et du matériel promotionnel numérique.

4. Jury

a) Composition :

Le GIFF choisit un jury indépendant, composé de personnalités internationales de l'industrie de télévision, pour choisir la série lauréate parmi celles nominées.

b) Fonctionnement :

Le jury délibère en deux tours

- 1er tour : le jury regarde 2 épisodes par série.
- 2ème tour : le jury visionne l'intégralité des séries sélectionnées pour ce second tour, entre 3 à 6 titres selon les résultats de la première délibération.

Les décisions du jury ne sont pas motivées et ne sont pas sujettes à recours.

5. Dotation

- a) Le prix est doté d'un montant de 20'000 CHF, offert par les fonds culturels SSA et Suissimage, pour une seule série de fiction (édition 2025).
- b) Le montant est réparti à parts égales entre les créateur·rice·s (les personnes responsables de l'univers narratif de la série) et les scénaristes principaux·ales de la série (crédité·e·s comme tel·le·s). Les **noms** doivent être annoncés **au moment de la soumission** de la série via le formulaire¹.

6. Remise du Prix

Une cérémonie de remise du prix sera organisée durant le GIFF, le jeudi 6 novembre 2025 au soir, lors de laquelle les finalistes seront annoncé·e·s et le prix sera remis aux lauréat·e·s.

¹ le·la créateur·rice est la personne qui conçoit l'idée initiale de la série et en établit les bases, tandis que le·la scénariste principal·e est responsable de la réalisation quotidienne de cette vision, supervisant l'écriture de la série.